

Régler mes factures

Pour utiliser le service « régler mes factures », vous devez au préalable adhérer au télépaiement auprès de votre MSA.

Pour cela, vous devez remplir une demande d'adhésion, accessible de la page d'accueil des services MSA en utilisant le service «Gestion de compte de télépaiement». Vous devez la retourner signée à votre MSA accompagnée d'un RIB, RIP, RICE (ou de plusieurs si vous inscrivez plusieurs comptes). Votre MSA vous avertira de la prise en compte de votre demande dès qu'elle sera traitée et vous pourrez alors accéder au service télépaiement des factures.

The screenshot shows the MSA de Picardie website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Mon espace privé' and 'SIMU TEST WEB' information. Below this is a main menu with options like 'Découvrir la MSA', 'Actualités', and 'Services en ligne'. The central content area is titled 'Mes services pro en ligne' and contains several sections: 'Mes échanges avec ma MSA', 'Mes factures et règlements', 'Tous mes documents', and 'Mon exploitation'. The 'Mes factures et règlements' section is highlighted, and the 'Régler mes factures' link is selected. To the right, there are sections for 'Mes salariés' with sub-sections like 'Déclaration d'embauche', 'Déclarer', 'Déclaration de salaires', 'Déclaration Sociale Nominative', and 'Accidents du travail / maladie'. At the bottom, there are three columns: 'La MSA vous propose', 'Accès direct', and 'On en parle'. The footer contains the MSA logo and the text 'santé famille retraite services'.

Téléversement des factures

Employeurs et Exploitants, ce service vous permet de régler vos factures MSA tout en conférant un avantage de trésorerie : vous n'êtes prélevés qu'à la date limite de paiement.

Important : Vous devez avoir préalablement géré vos comptes de téléversement avant de pouvoir utiliser ce service.

Vous pourrez aussi visualiser et imprimer vos certificats d'ordre de paiement au format PDF.

Attention : Vous ne pouvez régler vos factures que jusqu'à midi le jour de la date limite de paiement.

Si vous ne pouvez pas afficher et imprimer le certificat d'ordre de paiement au format PDF, vous avez la possibilité de :

Télécharger le logiciel



Régler

[➤ Vos factures MSA](#)

Cliquez pour accéder à vos factures.



Saisie de la référéncé de la facture

Les champs suivis du symbole * sont obligatoires.

Veuillez saisir la référéncé de la facture que vous souhaitez télérégler :

Où trouver la référéncé, cliquez sur ?

Annuler

Suivant

Saisir la référéncé de la facture, 14 chiffres. Pas de possibilité de faire un règlement partiel, uniquement la totalité.



[Accueil](#) > [Téléversement](#) > [Référence](#) > [Choix Compte](#)

Choix de(s) compte(s) de téléversement

Le téléversement concerne :

Exploitant : **1150633015015**

Référence de la facture : **6289029003185**

Libellé : **Cotisations non salariées de l'année 2009**

Date limite de paiement : **30/09/2009**

Montant de la facture : **3400,00 euros**

Veuillez sélectionner ci-dessous le compte à utiliser pour ce paiement :

	Titulaire du compte à débiter	Libellé du compte à débiter	Référence du compte à débiter
<input type="radio"/>	TEST TRG03	SG BLANQUEFORT	30003 - 00392 - 00000000000
<input type="radio"/>	TRG02	CRCA BOURBOURG	16706 - 05015 - 50116940025
<input type="radio"/>	TRG01	INCONNU	11111 - 11111 - 11111111111

Annuler

Précédent

Suivant



[Accueil](#) > [Télé règlement](#) > [Référence](#) > [Choix Compte](#) > [Récapitulatif](#)

Récapitulatif avant envoi

Le télé règlement concerne :

Exploitant : **1150633015015**

Référence de la facture : **6289029003185**

Libellé : **Cotisations non salariées de l'année 2009**

Date limite de paiement : **30/09/2009**

Montant de la facture : **3400,00 euros**

Titulaire du compte à débiter	Libellé du compte à débiter	Référence du compte à débiter
TEST TRG03	SG BLANQUEFORT	30003 - 00392 - 000000000000

Pour valider votre ordre de paiement, cliquez sur **Envoyer**.

Votre compte sera prélevé le jour de la date de limite de paiement.

Si vous souhaitez :

- Annuler cet ordre de paiement et retourner à la page d'accueil du service, cliquez sur **Annuler**.
- Modifier le compte à débiter, cliquez sur **Précédent**.

[Annuler](#)

[Précédent](#)

[Envoyer](#)

Accusé d'envoi

La MSA 37 a bien reçu votre ordre de paiement le 30/09/2009 à 8h47 enregistré sous le numéro **37_TRGFAC_20090930_01**
 Vous recevrez dans quelques instants un mail de confirmation de votre envoi.

L'ordre de paiement transmis concerne :

Identifiant de connexion : **1660662767094**

Exploitant : **1660662767094**

Référence de la facture : **6289029003185**

Libellé : **COTISATIONS NON SALARIEES DE L'ANNEE 2009**

Date limite de paiement : **30/09/2009**

Montant de la facture : **3400,00 euros**

Votre compte sera prélevé le jour de la date limite de paiement.

Titulaire du compte à débiter	Libellé du compte à débiter	Référence du compte à débiter
TEST TRG03	SG BLANQUEFORT	30003 - 392 - 000000000000

Vous pouvez :

- [➤ Visualiser et imprimer le certificat d'ordre de paiement \(au format PDF\)](#)
- [➤ Saisir une autre référence de facture](#)

Si vous ne pouvez pas afficher et imprimer le certificat d'ordre de paiement au format PDF, vous avez la possibilité de :

Télécharger le logiciel 

[➤ Retour](#)

Les avantages	Les limites
<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de télérégler jusqu'à midi le jour de la date limite de paiement. - Rapidité (pas de délais postaux). - Disponibilité 24h/24 et 7j/7. - Plus de papier (pas de chèque ni d'envoi postal). - Simplicité (seulement 4 écrans et une aide en ligne détaillée). - Sécurité (mot de passe, connexion cryptée, accusé d'envoi). - Avantage de trésorerie (télérégler dès la réception du bordereau et être prélever le jour de la DLP). - Répond à l'obligation de télérégler les factures de manière dématérialisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'est pas possible de télérégler : <ul style="list-style-type: none"> - les factures autres que de cotisations personnelles ou sur salaires - les factures dont la date maximale de paiement est dépassée - les factures après 12h à la date limite de paiement - Le montant du règlement sera toujours égal au montant indiqué sur le papillon du bordereau d'appel des cotisations.